dans une rainure ménagée à même le fond de la boîte; le dessus seulement se trouve ainsi imprégné de gomme. D'ailleurs, pour plus de précaution, on saupoudre le dessus avec du talc, tandis qu'une ouvrière applique sur la face imbibée de gomme, au fur et à mesure de la sortie du ruban, les plumes et duvets placés à sa portée.

Ainsi préparés, les rubans sont envidés parallèlement sur un rouleau qui se place derrière le métier à retordre; la soigneuse est alors à même de surveiller un nombre de broches égal à celui qui lui incombe dans le retordage d'un fil quelconque.

Les produits obtenus comportent la plume entière, c'est-à-dire non débarrassée de sa « cote ». Dans le cas où il est nécessaire de faire disparaître cette nervure, deux couteaux circulaires, disposés entre le rouleau alimentaire et la broche, détachent la côte, qui tombe au-dessous du métier, sans que le redortage subisse aucun ralentissement. Parfois, il suffit d'écraser la plume entre des galets dentés pour donner au fil une souplesse relative.

—

Fabrication des articles de bonneterie par Mme Autet. — Il s'agit, non pas des articles proportionnés, mais des confections découpées dans des pièces de tricot et cousues sans lisières. On sait que dans ces conditions la superposition des bords réunis par l'aiguille occasionne des surépaisseurs gênantes ou tout au moins disgracieuses.

Pour y obvier, Mme Autet propose.

1° De fabriquer, soit à la machine à coudre faisant le point de boutonnière, soit au métier à broder faisant le point de feston, et sur chaque partie découpée fil droit ou biais, une lisière permettant de juxtaposer, au lieu de superposer les bords à réunir ;

2° Le second moyen consiste à ne fabriquer la lisière que sur un bord et à coudre l'autre bord, toujours avec point de feston ou de boutonnière. pour que la couture serve en même temps de lisière à la dernière partie ;

3° Enfin, d'après le troisième procédé, la machine à coudre confectionnerait simultanément les lisières et la couture, c'est-à-dire que le point de feston ou de boutonnière suffirait à réunir les deux pièces découpées sans que l'étoffe puisse ultérieurement s'effiler.

—

Machine pour tondre et ébarber les dentelles par la « Willcox, Gibbs, sewing machine Co ». — Le découpage des érides ou « clippes » sur les tulles et dentelles d'imitation s'effectue le plus souvent à la main, au moyen d'un outil à lames coupantes, élastiques, qui s'engagent sous la bouche inutile et en sectionnent simultanément les points extrêmes. La machine brevetée par la « Villcox et Gibbs sewing machine Co » agit de façon différente sur plusieurs brides à la fois. Le tulle passe sur une table, dans l'épaisseur de laquelle ont été pratiquées des fentes à direction parallèles. A travers ces fentes pénètrent périodiquement des organes dits «énodeurs», doués simultanément d'un mouvement vertical alternatif et d'un mouvement vertical de translation horizontal (d'arrière en avant et *vice-versa)*. Les énodeurs pressent sur le tissu, l'engagent dans les fentes correspondantes et, en raison de la tension de l'étoffe, glissent sous les boucles superficielles. En se relevant, les mêmes organes rapprochent le milieu des brides de couteaux fixes en nombre égal à celui des énodeurs. Chaque bride se trouve ainsi coupée par la moitié et laisse apparaître à la surface du tulle deux bouts de fil, qui sont ensuite coupée au ras de l'étoffe par une véritable tondeuse, disposée à la suite des couteaux fixes.

—

Métiers à tisser les draps par MM. Segondy et Blanquet. — La particularité revendiquée par MM. Segondy et Blanquet porte uniquement sur le mode de tension de la chaîne. Ses fils longitudinaux, au lieu de passer de l'ensouple sur un rouleau unique situé à l'arrière du métier, se trouvent embarrés entre trois rouleaux horizontaux ; les axes du 1er et du 3e passent par un plan vertical, le rouleau intermédiaire se trouve en avant.

La disposition a pour but de décomposer les effets de traction et de ménager la résistance des fils tout en assurant la tension de la chaîne.

◆

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Paris, 4 décembre. La bourrasque dont nous pressentions hier l'existence au large de l'Irlande s'est affermie le soir et a traversé pendant la nuit les Iles-Britanniques du Sud-Ouest au Nord-Est, son centre est actuellement près du Shetland 729 mjm. Une violente tempête souffle du Nord aux Hébrides, du Sud à Skudesnces et le vent est très fort de S.-O. sur nos côtes de la Manche et de la Bretagne. L'aire des fortes pressions persiste sur le sud de l'Europe, le maximum est au nord de l'Italie, 771 mjm.

La température monte, excepté sur la Baltique et la Méditerranée. Le thermometre marquait ce matin — 16° à Haparanda, 0 à Moscou, + 4 à Paris, 10 à Biarritz, Monaco, 15 à Alger et 16 à Malte.

En France, quelques pluies sont probables dans l'Ouest et le Nord avec température assez douce ; sur les autres régions le temps va rester beau et un peu froid. Hier, à Paris, le temps a été brumeux.

◆

LA QUESTION DU VINAGE

Nous sommes heureux de pouvoir donner le texte du rapport présenté par M. Borie, au nom de la première commission d'initiative parlementaire, chargée d'examiner la proposition de loi des députés du Nord, ayant pour objet de réduire à 20 francs le droit sur les alcools destinés à être versés sur les vins.

Messieurs,

Votre commission d'initiative parlementaire a été saisie d'une proposition de loi présentée par MM. Baucarne-Leroux, Bergerot, députés et plusieurs de leurs collègues, ayant pour objet de réduire à 20 fr. le droit sur les alcools destinés à être versés sur les vins.

Nos honorables collègues basent leur proposition sur les motifs suivants :

» Aux termes des traités de commerce de 1881 et de 1882 avec l'Italie et avec l'Espagne, les vins étrangers tirant 16·9 sont admis en France moyennant un droit de douane de *deux* francs par hectolitre.

» Ces vins qui titrent à peine, à l'état naturel, 9 ou 10°, titrent également 15·9 à leur arrivée à la frontière, au moyen de l'addition d'alcools étrangers et spécialement d'alcools allemands, auxquels ils servent ainsi de véhicule.

» Il entre ainsi annuellement plus de 400,000 hectolitres d'alcools étrangers, presque en franchise, tandis que les alcools français, versés sur les vins, acquittent le droit énorme de 157 francs par hectolitre.

» Enfin, il faut remarquer qu'un projet de loi présenté par le gouvernement et réduisant à 20 fr. le droit sur les alcools français employés au vinage, avait réuni la majorité dans les bureaux chargés de l'examiner et n'avait été repoussé par la dernière Chambre qu'à une voix de majorité. »

Pour donner une sanction à leurs observations, nos collègues ont rédigé la proposition de loi suivante :

PROPOSITION DE LOI

ARTICLE UNIQUE

A partir de la promulgation de la présente loi, le droit sur les alcools employés au vinage est réduit à 20 francs l'hectolitre.

Votre commission, en présence de raisons aussi puissantes, révélant une véritable protection au profit de l'étranger et au détriment des intérêts de l'agriculture et du commerce français, et tenant également compte de la faible majorité qui, dans la chambre précédente, a fait repousser le projet du Gouvernement, a déclaré qu'il y avait lieu de prendre en considération la proposition de loi dont je viens de vous entretenir.

◆

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La première conférence de M. l'abbé Lacouture. — Il n'y avait guère moins de deux mille personnes, vendredi soir, à la salle Dominique et c'était seulement dans les assemblées électorales publiques qu'on avait vu, jusqu'ici, à Roubaix, un si grand nombre d'hommes de tous les partis et de toutes les croyances ainsi confondus. La salle présentait même, pour un roubaisien attentif et connaissant sa ville, un aspect des plus curieux et des plus intéressants. Des juifs et des protestants étaient aux côtés de catholiques fervents et pratiquants, des radicaux foncés se serraient pour faire place à des réactionnaires endurcis, des libres-penseurs déterminés frôlaient non sans étonnement la soutane de quelques prêtres qui, pour la première fois, s'aventuraient dans la maison Dominique.

Le lieu choisi par l'abbé Lacouture pour ses conférences avait interloqué pas mal de gens, autant pour le moins que certaines signatures de la lettre d'invitation en avaient intrigué d'autres.

Allait-on, par hasard, se trouver en presence d'un défroqué, d'un de ces renégats qui, après avoir été de mauvais prêtres pendant la première partie de leur vie, emploient la seconde à faire la parade et à battre la caisse autour de leur apostasie ?

C'était la question qu'on se posait tout bas un peu partout, dans la foule.

Quand l'abbé Lacouture parut et qu'il traversa la salle pour gagner la place d'où il devait parler, il y eut un vif mouvement de curiosité.

Mais, au premier coup d'œil, chacun fut fixé. Cette physionomie, à la fois si ouverte, si fine et si distinguée, ne trompe pas. On comprend qu'on a devant soi quelqu'un. On ignore ce qu'il va dire et s'il va vous convaincre, mais on sait déjà qu'on ne sera pas dupe de quelque Robert Macaire ensoutané, et qu'on va entendre un homme de valeur.

Quand on l'a écouté quelques minutes, on sait de plus que cet homme est un savant.

Ce n'est pas au nom de la religion que M. l'abbé Lacouture traite les sujets qu'il a choisis : c'est au nom de la science. Ce n'est pas un prédicateur qui affirme le dogme ; c'est un chercheur, un penseur, préoccupé de trouver la vérité.

Il appelle des objections, il demande qu'on lui en soumette par correspondance, mais en commençant il déclare qu'il a reçu une lettre à laquelle il ne répondra pas *parce que l'auteur y parle beaucoup plus de religion que de science.* Il ne répondra pas davantage aux déclamations : *Res non verba,* telle est ma devise, dit-il, aux applaudissements de ses auditeurs.

Les théories, les affirmations et les négations du positivisme scientifique sur l'origine des choses ont servi de thème, ce soir, à M. l'abbé Lacouture qui les a examinées avec un véritable esprit critique et une grande indépendance de vues.

Quelques citations de Littré et de Renan finement réfutées, des exemples, des comparaisons, des analogies qui ne manquaient pas, le plus souvent, de justesse et de vérité, ont donné une grande saveur aux démonstrations que l'orateur voulait faire pénétrer dans l'esprit de ses auditeurs. Peut-être trouverait-on que ces comparaisons et ces analogies reviennent trop fréquemment si l'on ne tenait compte au conférencier de l'obligation où il est de se faire comprendre par tous.

C'est par des vers de Victor Hugo, affirmant Dieu, que M. Lacouture a terminé.

Parmi les matérialistes qui étaient là, il en est peu, j'en suis sûr, qui s'en soient allés sans emporter au moins un doute sur l'origine de la première « molécule», sur le premier anneau de la grande chaine des êtres...

C'était ce qui se disait généralement à la sortie. Les adversaires les plus résolus du prêtre retourneront mardi écouter le savant...

Mais, vraiment, tout arrive à Roubaix. Qui nous eût jamais dit que ce serait un prêtre qui nous inviterait à fréquenter la salle Dominique!...

—

Le concert des écoles libres. — Nous rappelons que le concert annuel au profit des écoles libres aura lieu dimanche prochain, dans la belle salle du Grand-Théâtre.

On n'a rien négligé pour que cette soirée musicale obtienne le même succès que les précédentes et produise des résultats aussi magnifiques.

Les dames de la ville, cette année encore, apporteront leur précieux concours en interprétant les chœurs de la *Nuit de Cléopâtre*, des *Baigneuses*, et de la *Kermesse* de *Faust*. Un groupe de dilettantes se joindra aux dames dans les chœurs choisis parmi les grandes œuvres des meilleurs maitres.

La *Fanfare Delattre* et des mandolinistes amateurs figureront en bonne place au programme.

On entendra aussi quelques-uns de ces monologues et de ces pasquilles dans lesquelles le *Brouteux* fait valoir sa verve intarissable et son talent si original.

Nos lecteurs jugeront, du reste, de l'attrait de cette soirée, par la lecture du programme que nous mettons sous leurs yeux :

Première partie. — A. *Vive la France,* marche, comte d'Herlem ; B. *Marche aux Flambeaux*, n° 1, Meyerbeer ; *Une Nuit de Cléopâtre*, A. chœur ; B. air de Charmion par Mme P. B. ; C. solo de basse par M. J., V. Massé ; Air d'*Henri VII*, par M. D., Saint-Saëns; A. *Contemplazione*, romance sans paroles pour mandoline et piano, par Mme L. M. et M. S., Giuseppe Menozzi; B. *Estudiantina*, P. Lacome ; C. *Gabrielle de la Perrine*, mazurka pour deux mandolines avec accompagnement de luth, Métra ; Duo du *Docteur Crispin*, par M. et Mme P. M., Ricci ; Monologues et pasquilles, Le Broutteux.

Deuxième partie. — Fragment du 2me acte des *Huguenots*, A. chœur des *Baigneuses*, B. air de la *Reine*, par Mme P. M., Meyerbeer ; *Nouvelle Chanson*, par M. D., J. Koszul ; A. *Habanera*, Cœdès ; B. *A pouffer de rire*, polka pour deux mandolines avec accompagnement de luth, Becucci: Monologues et pasquilles, Le Broutteux ; Chœur de la *Kermesse* et valse de *Faust*, Gounod.

Les Roubaisiens accourront en foule pour attester la sympathie que leur inspire toujours l'œuvre des écoles libres.

Malgré la bonne volonté de la municipalité et la part qu'elle s'efforce de faire dans le budget aux écoles gratuites libre, les besoins sont encore grands : la générosité proverbiale de nos concitoyens y suppléera magnifiquement.

Suivant la demande qui nous en est faite, nous rappellerons en terminant que le concert commencera à 7 heures et demie très précises et que les portes seront ouvertes à 7 heures. G. C.

—

Conférences de Saint-Vincent-de-Paul. — A l'occasion de la fête de l'Immaculée conception une messe sera célébrée, dimanche 6 décembre, à 7 heures, en la chapelle de la Société de Saint-Joseph. rue de la Paix. Lundi 7 Décembre, à 6 heures 1/2 du soir, rue de la Paix, réunion générale des Conférences.

—

Hier, à la nuit tombante, pendant que des torrents de pluie, chassés par la rafale, trempaient jusqu'aux os les rares passants, un groupe étrange traversait précipitamment certaines rues de la ville.

Ce groupe se composait de dix hommes : quatre portaient un minuscule cercueil, les autres suivaient. Tous marchaient vite, la tête baissée, comme s'ils commettaient une vilaine action.

Ils n'en commettaient pas une bonne, à coup sûr, car la petite bière disparaissait sous le drap noir aux larges bordures rouges, funèbre livrée de la libre-pensée !

Celui qu'on enterrait ainsi un pauvre petit de quatre ans, mort tandis qu'il était en traitement à l'hôpital.

Son père, qui n'avait pas permis qu'on le baptisât, lui avait donné à l'Etat-Civil le prénom de *Kléber*.

C'était le « forçat » Emile Carrette, qui portait le cercueil.

—

Une découverte intéressante pour les industries qui emploient les métiers Jacquart vient d'être soumise à un journal de Lille.

Un Lillois, M. Guignot, a inventé une petite machine qui supprime complètement la préparation si coûteuse des cartons.

Actuellement, tout industriel qui invente un nouveau dessin soit pour rideaux, soit pour étoffes de robes, soit pour linge damassé, est obligé de le confier à un atelier spécial qui confectionne l'énorme quantité de cartons nécessaire pour le tissage.

M. Guignot, passe directement de la mise en carte au tissage. Nous ne dirons pas par quel procédé, c'est un secret qu'il garde pour lui et qu'il veut, avec raison, vendre le plus cher possible.

Il adapte au métier à tisser, au lieu et place du Jacquart proprement dit une petite boite, contenant le mécanisme spécial qui constitue son invention ; cette petite boite contient la mise en carte, qui produit ainsi directement le travail obtenu jusqu'ici par l'intermédiaire des cartons.

On estime que l'économie que devront en tirer les fabricant s'élève aux neuf dixièmes du coût des cartons. Cette importante simplification, est applicable, dit l'*Echo*, à toutes les industries qui emploient le Jacquart, telles que la fabrication du linge damassé de Lille, d'Armentières, d'Halluin, etc., la fabrication des tulles et dentelles de Calais et de Caudry, la fabrication des étoffes de Roubaix, Lyon, etc., en un mot la fabrication de tous les tissus brochés. M. Guignot est disposé à soumettre son invention à tous les fabricants intéressés, et à s'entendre avec eux pour un essai définitif. Nous serions heureux que cet essai fut concluant, qu'on eût enfin résolu le problème, étudié depuis longtemps, de la suppression des cartons.

—

Commissions municipales. — Les membres des 1re et 3e commissions se réuniront à l'Hôtel-de-Ville, le lundi 7 décembre, à cinq heures et demie du soir. Ordre du jour :

1. Examen des propositions budgétaires pour 1886 ; 2. Ferme de l'Ebouage, construction d'un magasin pour le matériel des fêtes ; 3. Rue de la Chaussée, demande de classement et rectification de l'alignement ; 4. Rue de Ma-Campagne, demande de construction d'un aqueduc ; 5. Rue de Parmentier, demande de classement ; Rue des Vélocipèdes demande de classement.

—

Les fourneaux économiques vont s'ouvrir incessamment. Les personnes fréquentant le fourneau installé au poste de police de la rue des Arts, se sont plaints, à juste titre, qu'elles devaient, jusqu'à ce qu'elles fussent servies, séjourner sur la rue, exposées aux intempéries de la mauvaise saison. Dans le but de remédier à cet inconvénient, l'administration municipale a résolu de transformer en salle d'attente le local où est actuellement déposée la pompe à incendie. Cette pompe sera remisée pendant la durée du fonctionnement des fourneaux économiques dans le magasin de M. Pennel, rue de Croüy.

—

On vient d'installer un poste de police sur le quai de Dunkerque, à quelques mètres du Pont de Tourcoing. Le baraquement est terminé, et, dans un délai de quelques jours, la police prendra possession de ce nouveau corps-de-garde, dont la nécessité se faisait sentir depuis longtemps dans ce quartier d'une sécurité problématique. Deux agents s'y tiendront en permanence pendant le jour et quatre pendant la nuit. Cette utile création avait été votée dans l'une des dernières séances du Conseil municipal.

—

Ecole nationale des Arts Industriels. — *L'ouverture du cours de chauffeurs* est fixée au dimanche 20 décembre. Ce cours aura lieu tous les dimanche à 10 heures du matin, à l'ancien Conditionnement public, rue du Château. Il sera professé par M. T. Cornut, ingénieur. Les élèves qui désireront le suivre devront, s'ils sont mineurs, être présentés à l'administrateur de l'Ecole par leurs parents ou leurs tuteurs, et produire leur acte de naissance. Les élèves étrangers devront, pour obtenir leur inscription, être munis d'une lettre du représentant de leur nation. Les inscriptions seront reçues tous les jours (le dimanche excepté) de 2 heures à 7 heures du soir, au bureau de l'administration de l'Ecole, rue Neuve, n° 3, au 3e étage.

— La réouverture du cours de teinture se fera le mardi 8 décembre, à 2 heures du soir, à l'ancien Conditionnement, rue du Château.

—

La nuit dernière, vers deux heures du matin, un incendie s'est déclaré dans un appartement situé au premier étage de la maison de campagne qu'habite M. Leclercq-Mulliez, au Créchet, sur la route de Lille à Roubaix.

Ce fut Mme Leclercq qui s'aperçut la première du péril. Les maîtres de la maison envoyèrent immédiatement le concierge réclamer du secours au poste de l'Hôtel des Pompiers. Les hommes de permanence de nuit partirent aussitôt avec la pompe de service, pendant qu'on demandait à M. le Maire de Roubaix s'il fallait sonner le tocsin. M. Julien Lagache donna l'ordre de dépêcher au Créchet tous les secours nécessaire, et de ne jeter l'alarme dans la ville que si le danger devenait menaçant.

Grâce à l'activité des pompiers de permanence, efficacement secondés par les habitants de la maison et quelques voisins, la pompe du poste a suffi à éteindre l'incendie. A cinq heures, tout était fini. Les dégâts sont importants : on les évalue à une quinzaine de mille francs, couverts par une assurance.

Une chambre à coucher a été entièrement brûlée; l'eau et la fumée ont gravement détérioré plusieurs appartements voisins. On suppose que le feu aura été communiqué au plancher par un calorifère.

M. le commandant Deniau était accouru sur le lieu du sinistre. Il convient de signaler l'agent Plumion pour le dévouement dont il a fait preuve en cette circonstance.

—

Une statistique instructive. — Un de nos reporters a eu, ces jours derniers, l'occasion de causer avec un ouvrier paveur qui habite Roubaix depuis de longues années. Cet homme, âgé aujourd'hui de 67 ans, lui a dit que depuis son entrée dans la carrière — il a débuté au sortir de l'école — c'est-à-dire depuis 55 ans, il boit en moyenne 12 petits verres — 12 « gouttes » — de liqueurs alcooliques par jour. Il prétend que c'est une nécessité de son travail en plein air !

Douze petits verres par jour, cela fait — multipliez par 365 — 4,380 petits verres par an ! Et en cinquante-cinq ans, on arrive au chiffre fantastique de 240,900 petits verres.

En mettant le prix du petit verre à 5 centimes, cela représente une dépense de 12,045 fr.

Avec ses petits verres notre paveur est resté Gros-Jean comme devant. Il voit venir avec terreur le jour où il ne pourra plus travailler. Combien son sort serait différent s'il avait mis chaque jour de côté l'argent des « petites gouttes. » Que de travailleurs feraient bien de méditer cette terrible statistique !

—

Vendredi, vers 4 heures du soir, un chien de chasse d'assez forte taille s'est introduit dans une maison de la Grande-Rue et y a causé le plus grand émoi par ses allures désordonnées.

Après une grosse demi-heure de poursuites, il s'est laissé prendre et emporter par un agent courageux.

Ce chien, qui heureusement n'était pas enragé, avait un collier sur lequel on ne voyait aucune adresse de propriétaire.

—

Ivre morte. — Vendredi soir, vers six heures, un agent a trouvé, dans la rue de l'Alma, une femme de quarante ans couchée sur le trottoir : elle était ivre morte. On l'a transportée au dépôt du 1er arrondissement.

Cartes-prime du *Journal de Roubaix.* — Voir à la quatrième page.

Dimanche 6 décembre, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à l'occasion de l'Immaculée-Conception, un groupe de musiciens exécutera quelques morceaux pendant la messe de 10 heures, qui sera suivie de la procession mensuelle du Très-Saint-Sacrement.

◆

TOURCOING

L'affaire de la rue Vandevenne. — Alexandre Dugardin sera conduit samedi matin à la maison d'arrêt de Lille. Voici les faits relevés à sa charge : 1° Coups et blessures ; 2° rébellion ; 3° outrages par paroles ; 4° ivresse ; 5° infraction à un arrêté d'expulsion ; 6° vol. Il aura en outre à répondre d'une évasion de la prison de la gendarmerie. — Il y a là de quoi mettre en sûreté pour longtemps ce triste personnage.

—

Un grave accident de voiture. — Vendredi soir, vers 9 heures 1/2, une voiture appartenant à M. Leman-Faveur, carrossier, dans laquelle celui-ci se trouvait et conduite par M. Prudent-Cleerens, loueur de voitures, parcourait la route de Lille quand arrivée à la hauteur du college de Marcq, probablement sur une fausse direction donnée par le conducteur, trompé par l'obscurité, l'équipage tout entier versa dans le ruisseau qui passe à cet endroit.

M. Leman put se dégager facilement sans avoir éprouvé grand mal : il n'en était pas de même de M. Cleerens ; le malheureux avait eu à supporter sur le corps tout le poids de la voiture : quand on le releva il était mort.

On transporta le cadavre à Marcq : il a été ramené aujourd'hui au domicile du défunt, rue Nationale.

M. Prudent Cleerens est célibataire : il était très connu en ville comme loueur de voitures. Le cheval qui appartenait à la victime de ce triste accident, est gravement blessé, quant à la voiture, la propriété de M. Leman, elle a subie de fortes avaries.

◆

LILLE

L'émission d'obligations 4 0/0 du Trésor. — Le 16 novembre dernier, la Chambre de commerce de Lille avait adressé au ministre des finances la lettre suivante :

Monsieur le ministre,

Le *Journal officiel* du 12 courant publie un décret daté du 10 novembre, autorisant l'émission de 45 millions en obligations du trésor 4 0/0 et fixant l'ouverture de la souscription à ce même jour 12 novembre.

Dans ces conditions, il est impossible aux capitalistes de la province de prendre part à une émission immédiatement accaparée par la haute banque de Paris renseignée avant eux. Nous espérons que, pour la prochaine émission, vous jugerez convenable de laisser entre le décret et la date de la souscription un délai qui permette à chacun d'y prendre part.

Veuillez agréer, etc.

Le président de la Chambre de commerce de Lille,
Signé : E. DELESALLE.

Voici la réponse que le ministre des finances a envoyée le 21 novembre, à M. le président de la Chambre de commerce :

Monsieur le président,

Le ministre a reçu la lettre que vous lui avez adressée le 17 novembre courant, pour lui exposer les conditions défavorables faites aux capitalistes de la province, dans l'émission récente faite par le Trésor de 45 millions d'obligations 4 0/0.

La publication au *Journal officiel* est la seule voie que le Trésor ait à sa disposition pour informer le public de l'émission des valeurs, et cette publicité a été, dans l'espèce, portée à la connaissance du trésorier-payeur général de votre département qui a eu connaissance de l'émission *le 12 novembre au matin*, de manière à pouvoir donner aux intéressés qui se présenteraient dans ses bureaux tous les renseignements nécessaires.

Des demandes assez nombreuses faites dans les départements et intégralement acceptées, témoignent des facilités accordées aux capitalistes de province, pour prendre part à l'émission autorisée par la décision ministérielle du 10 novembre.

La demande que vous adressez au ministre n'en mérite pas moins d'être sérieusement examinée, et lors d'une autre émission, l'administration recherchera dans quelle mesure il est possible d'y donner satisfaction.

Recevez, Monsieur le président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le conseiller d'Etat,
Directeur du mouvement général des fonds.

◆

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 5 novembre 1885.

(Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*).

Présidence de M. Julien LAGACHE, maire.

(*Suite.— Voir le n° du 5 décembre 1885*)

Cimetière communal. — Demande d'un crédit supplémentaire pour l'entretien

M. LE MAIRE. — Messieurs, le crédit inscrit au budget primitif de 1885 pour l'entretien du cimetière ne permettra pas d'effectuer tous les travaux qui ont été reconnus nécessaires.

M. le directeur de la voirie nous a adressé à ce sujet le rapport suivant :

« Le crédit inscrit au n° 45 du budget primitif sous » la rubrique «service du cimetière» ne comprend » pour frais d'entretien que 1,700 fr.

» Or, à première vue, il parait évident qu'une semblable somme ne peut être suffisante pour assurer » en tout temps l'aspect qu'un semblable lieu doit » présenter : l'état de notre cimetière dans ces derniers temps ne fait que confirmer cette opinion.

» Afin de pouvoir donner satisfaction au sentiment » manifeste du public, nous avons l'honneur de demander l'autorisation d'exécuter les travaux de » rechargement des allées indispensables dans certaines parties du cimetière et notamment dans celle » qui a été annexée en 1875. A cet effet, nous avons » l'honneur de demander à l'administration de bien » vouloir demander au Conseil municipal l'inscription » au budget additionnel de 1885 d'un crédit supplémentaire de 1,000 fr. destiné à l'achat et à la manutention du gravier nécessaire. »

M. PAUL DAZIN. — Messieurs, toutes les personnes qui se sont rendues au cimetière, à l'occasion des fêtes de la Toussaint et des Morts, ont pu constater l'état pitoyable des allées, lesquelles sont presque totalement dépourvues de gravier. Le crédit inscrit au budget pour leur entretien est notoirement insuffisant. Je demande au conseil de prendre en considération que le cimetière rapporte 45,000 fr. par an à la ville et je propose que le crédit demandé par M. le directeur du service de la voirie soit porté de 1,000 à 2,000 fr.

M. LE MAIRE. — Je mets aux voix la proposition de M. Paul Dazin.

Le Conseil vote un crédit de 2,000 fr. à inscrire au budget supplémentaire de 1885.

Service municipal des Eaux

M. LE MAIRE. — Messieurs, avant d'aborder les questions qui sont inscrites à l'ordre du jour sous les numéros 67 et 71 et pour lesquelles le huis-clos pourrait être demandé, je vais vous proposer d'entendre la lecture d'un rapport présenté par M. Vinchon au nom des 7e et 1re commissions. Ce rapport a trait au service des eaux et offre un caractère d'urgence réelle.

M. A. VINCHON, adjoint, donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs, dans votre séance du 12 août dernier, vous avez chargé vos 1re et 7e commissions d'examiner la demande du crédit supplémentaire formulée par M. le Directeur du service des Eaux pour les prolongements de conduites et la construction des branchements des abonnés.

» Ces travaux n'ayant pas été prévus au budget primitif, et la commission mixte des eaux étant d'avis d'accueillir favorablement l'ouverture d'un crédit de 65,000 destiné à les payer, nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien décider l'inscription en dépense de cette somme au budget supplémentaire de 1885.»

M. A. VINCHON. — Voici, messieurs, quelques explications complémentaires. Autrefois les travaux dont nous vous entretenons étaient exécutés pour le compte des abonnés par un entrepreneur. C'est le service des eaux qui aujourd'hui s'est substitué à l'entrepreneur et exécute les travaux en régie. Mais au moment ou cet état de choses a pris naissance, le budget de 1885 était déjà voté. Il s'ensuit qu'aucun crédit n'y a été prévu dans ce but. En résumé, les 65,000 francs que nous vous prions de voter ont été dépensés par ce service et lui ont été remboursés par les abonnés. C'est un vote d'ordre que nous vous demandons.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.

◆

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du Vendredi 4 Décembre 1885

Présidence de M. HAPPE.

Une brave mère de famille se présente devant le Tribunal la tête enveloppée de bandages et tres souffrante. Elle habite Croix avec son mari Jules Hovard, et ses enfants.

Hovard est mal noté. Il a violemment frappé à la tête sa femme malade.

La femme Hovard a quitté son lit pour venir à l'audience ; elle peut à peine se soutenir. Elle fait une déposition calme ; elle raconte les faits sans faire aucune récrimination contre son mari.

Jules Hovard ne s'est pas présenté. Il est condamné par défaut à 1 an de prison et 16 francs d'amende.

⁂

C'est encore à Croix que s'est passée cette autre affaire.

Léon Caudron avait reçu, le 19 novembre, deux assignations à comparaitre devant le tribunal de simple police. Il alla trouver le garde-champêtre avec lequel, affirme-t-il, il est en très bons rapports et qu'il hébergeait souvent. Il a menacé de le faire casser. Léon Caudron nie les faits, mais à l'audience même, il accuse le garde d'ivrognerie et le président est forcé de lui imposer silence.

Léon Caudron, reconnu coupable d'insultes, est condamné à 25 francs d'amende et aux frais.

◆

BELGIQUE

Tournai. — Le comte Maurice du Chastel habitait, depuis plusieurs années déjà, sur l'Escaut, à Tournai, un magnifique bateau, espèce de château flottant, appelé, croyons-nous, la *Diane*. Amateur distingué, s'occupant beaucoup de littérature et de beaux-arts, le comte du Chastel avait meublé et décoré avec beaucoup de soins et de goût cette demeure assurément originale.

Dans la nuit de vendredi à samedi, un incendie s'est déclaré dans le bateau et l'a complètement détruit; les valeurs, les bijoux, l'argenterie, les armes, les objets d'art, tout a été la proie des flammes. Le comte et ses domestiques n'ont eu que le temps de se sauver, sans pouvoir emporter un seul bijou.

On évalue les pertes à plus de 100,000 fr.; il y avait assurance pour 70,000 fr. On attribue le sinistre à un feu de cheminée.

◆

Ville de Verviers. Conditionnement public des matières textile
Consignations — Magasinage des marchandises

◆

ETAT-CIVIL. — Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 4 décembre. — Françoise Verspecten, rue Bernard, cour Lefebvre, 1. — Marie Villaeys, rue Turgot, cour Hus, 4. — Suzanne Picavez, rue de la Perche. — Désiré Varas, rue de Lille. — Edouard Léchevin, rue de la Guinguette, 13. — Arthur Debusshere, rue de Denain. — Marie Desbonnets, rue des Fossés, — Edmond Windels, Grande-Rue, cour Delaoutre, 3. — Charles Gydé, rue de l'Epeule, cour

---

FEUILLETON DU 6 DÉCEMBRE. — N° 9

LE LIEUTENANT BONNET

PREMIÈRE PARTIE

VI

Cela ne tarda pas.

— Lorsque nous avons fait connaissance, dit le colonel, vous n'étiez pas sous mes ordres et je n'avais pas à rechercher en vous, autre chose que ce que je voyais, comme tout le monde, d'ailleurs, c'est-à-dire que vous étiez un jeune homme intelligent et laborieux, un officier d'avenir.

Bonnet s'inclina.

Le colonel poursuivit :

— Ma sympathie alla à vous. Mais lorsque vous avez été envoyé dans mon régiment, j'ai vu vos notes et j'ai été surpris de ne pas les trouver en accord avec l'opinion que j'avais conçue de vous. Comment cela se fait-il ? C'est pour que vous me l'expliquiez que je vous ai demandé de venir causer avec moi, franchement. Sans doute j'aurais pu vous mettre en observation. Mais il y aurait eu là une sorte de suspicion qui certainement vous eût été pénible, et dont j'aurais été moi-même peiné.

VII

Aux premiers mots, Bonnet avait senti qu'il rougissait, puis presqu'aussitôt qu'il pâlissait, et sa confusion avait été d'autant plus cruelle qu'il ne pouvait rien pour la cacher aux yeux qui le regardaient en face.

— Il est bien entendu, mon cher Bonnet, dit le colonel, que c'est l'intérêt seul que vous m'inspirez qui dicte mes questions, et que je ne me reconnais aucun droit à vous les adresser, tandis que je vous reconnais pleinement celui de ne pas me répondre. J'ai trouvé un désaccord entre ce qu'on dit de vous et ce que je croyais que vous étiez, ce que je crois que vous êtes, j'ai voulu vous donner l'occasion de vous expliquer, voilà tout. A vous seul il appartient de décider si vous devez parler ou vous taire. Je ne suis pas homme à vouloir forcer votre secret, si vous en avez un. Pour vous juger je vous accorderai tout le crédit que vous me demanderez.

Le trouble et l'hésitation qui, tout d'abord, avaient paralysé le lieutenant, s'étaient dissipés.

— Je ne vous en demanderai aucun, mon colonel, s'écria-t-il, car ce ne serait pas me montrer digne de votre accueil que de ne pas répondre à vos questions par la franchise et par une confession entière. Si j'ai eu un moment d'hésitation, pardonnez-le moi, c'est ma malheureuse timidité, c'est un orgueil toujours prompt à s'effaroucher, c'est une sotte fausse honte qui m'ont fermé les lèvres quand j'aurais dû les ouvrir avec reconnaissance.

Il fit une courte pause, et sans que rien en lui trahit cette fausse honte dont il s'accusait, il commença :

— Je ne suis pas un fils de famille, il s'en faut de tout, mes parents étaient des paysans et mon père, que j'ai encore, est meunier sur le littoral de la Vendée, non un de ces riches meuniers qui se croisent les bras en se promenant dans les escaliers d'une belle usine montée à l'anglaise, mais un pauvre petit meunier qui, tout seul, oriente son moulin au vent, et tout seul aussi s'en va sur sa mule chercher le blé chez les paysans ou leur reporter la farine en faisant claquer son fouet. C'est dans ce moulin que j'ai été élevé, travaillant avec mon père aussitôt que j'ai été d'âge à pouvoir l'aider un peu, et écoutant les guerres d'Afrique qu'il me racontait quand nous nous en allions, montés sur la mule, à travers le chemins creux. Mon père a été soldat, et au lieu de passer son temps de service dans une ville de garnison, le hasard a voulu qu'il fût envoyé en Afrique, où il a couru de-ci de-là, de sorte que, loin de se dégoûter de la vie militaire avec ses ennuis et sa monotonie, il l'a prise en amour avec sa variété et ses aventures en pays conquis. Vous savez mieux que moi quelles ont été les campagnes de Bugeaud quand il fut nommé gouverneur général ; ce sont les récits de ces campagnes, auxquelles mon père a pris part, qui ont bercé mon enfance et qui ont fait de moi un soldat.

De même que, tout à l'heure, j'entendais votre fils dire au sapeur : « Conte la Bérézina, » je disais à mon père quand je le voyais bien disposé : « Conte Isly. » Et c'était avec plaisir qu'il contait, non seulement les histoires d'Afrique, mais encore celles des guerres de Vendée auxquelles mon grand-père s'était mêlé.

— Je sais par moi-même quelle influence ont sur notre vie entière ces impressions de l'enfance.

— Pour moi elles ont été assez fortes pour en combattre d'autres qui devaient me porter d'un d'un côté tout opposé. Bien que mon père me fit travailler avec lui, il m'envoyait cependant à l'école et il se trouva que, par une sorte d'aptitude particulière, à onze ans, je ne faisais plus de faute d'orthographe et que j'avais appris tout ce que notre vieux magister était capable de m'enseigner en arithmétique. J'avais un oncle, un frère de ma mère, qui était curé dans une petite paroisse des environs; émerveillé de mes progrès, il déclara qu'un enfant qu'il montrait de pareilles dispositions ne devait pas être meunier, et offrit de me prendre chez lui pour me faire travailler. Mon père refusa d'abord, puis, gagné par ma mère, il finit par céder; je quittai notre moulin pour aller vivre chez mon oncle, servir la messe le matin, et toute la journée travailler le latin et le grec. Comme il s'occupait de moi avec zèle, je fis des progrès assez rapides, et au bout d'un an, mon oncle déclara que je serais l'honneur du clergé du diocèse.

Je ne me sentais aucun goût pour la prêtrise, et le plus souvent, quand mon oncle, qui était un prêtre plein de foi, m'expliquait les joies ineffables du saint sacerdoce, je ne l'écoutais guère, et c'était aux récits d'Afrique que je pensais, aux histoires de mon père, autrement entrainantes pour mon imagination que celles de mon oncle : la Smala d'Abd-el-Kader, Isly me dansaient dans la tête, et tandis que mon oncle parlait, il m'arriva plus d'une fois de chanter tout bas le refrain d'une chanson de mon père :

C'est une fille,
S'écrient nos soldats.
Elle est gentille,
Ne la fusillons pas.

— Faible vocation, dit le colonel en riant.

— Mais d'autre part, j'avais, comme bien des paysans, qui ont tâté du travail intellectuel, le dégoût du travail manuel, et le seul moyen pour moi de ne pas retourner au moulin c'était d'entrer au petit séminaire, où mon oncle avait obtenu une bourse. Pour tout ce qui fut études, on fut satisfait de moi, mais la vocation religieuse ne vint pas et ce fut au contraire la vocation militaire qui continua de hanter mon esprit. Le temps s'écoula. Je continuais d'être un bon élève, mais en même temps, je continuais d'être un mauvais séminariste. « La vocation viendra », me répondait mon oncle, quand je lui exposais timidement mes craintes de n'être jamais un bon prêtre. Enfin le moment arriva de s'expliquer franchement. Quel chagrin, quel désespoir pour le pauvre homme! Un soldat, quand il avait compté sur un prêtre. Mais ce fut en cette circonstance que je vis jusqu'où sa bonté, dont j'avais eu tant de preuves, pouvait aller. Puisque je voulais être soldat, je devais entrer à Saint-Cyr, et comme mon père ne pouvait pas payer ma pension, ce serait lui qui la paierait ; il avait un millier de francs d'économies gagnées à grand'peine ; il trouverait bien à emprunter le surplus ; Dieu merci on avait confiance en lui et il s'acquitterait facilement, il avait si peu de besoins.

— Le brave homme !

— J'avais été un bon élève, je n'eus qu'à travailler les sciences, et me trouvai dans les premiers numéros sur la liste d'admission.

Il s'interrompit :

— Ne croyez pas, mon colonel, que j'entre dans ces détails pour vous parler de mes succès d'élève et les opposer à mes insuccès d'officier ; ils ont leur importance, vous allez le voir, car ils expliquent ma vie, ses embarras, les notes enfin qui vous ont étonné. Il y avait trois mois que j'étais à l'Ecole lorsque je reçus une lettre m'annonçant que mon oncle était malade d'une fluxion de poitrine très grave ; deux jours après, j'en reçus une seconde m'annonçant sa mort. Ce n'était pas seulement dans mes sentiments que cette mort me frappait, c'était aussi dans mon avenir. Comment rester à l'Ecole maintenant que je n'avais plus personne pour payer ma pension ? La succession de mon oncle était insignifiante : les ressources de mon père ne lui permettaient pas cette dépense. J'ignorais que l'administration ne renvoie pas un élève pour cause de pauvreté et qu'on retient plus tard à l'officier ce que la famille de l'élève n'a pas pu payer.

— De mon temps, interrompit le colonel, le conseil de l'Ecole faisait savoir qu'un élève ne pouvait pas payer sa pension et les camarades de promotion laissaient leur prêt chaque trimestre.

— Il n'en fut pas ainsi pour moi. Ce temps de l'Ecole me fut dur. Pas une fois, pendant mes deux ans, je n'allai à Paris ; qu'aurais-je été y faire. Quand tous mes camarades se précipitaient dans le *Grand-Carré* pour chercher sur la liste affichée s'ils avaient obtenu la moyenne de sortie, les deux chiffres bienheureux qui ouvrent le dimanche les portes du Bahut, je ne m'arrêtais même pas devant ce grillage qui fait battre tant de cœurs, moi qui avais toujours ces deux chiffres.

HECTOR MALOT.

(*A suivre*)